



FETE DE JEUX DU JURA BERNOIS



Sommaire

1. Abréviations utilisées dans le texte	1
2. Participation	2
3. Nombre d'équipes par société	2
4. Matériel	2
5. Classement Badminton et Volleyball	2
6. Arbitrage	2
7. Blessures	3
8. Finances	4
9. Sanctions	4

1. Abréviations utilisées dans le texte

AGJB	Association de Gymnastique du Jura Bernois
CJ	Commission jeux de l'AGJB

2. Participation

- 2.1 Être membre d'une société affiliée à l'AGJB ou y être invitée. **Les participants doivent se munir de leur carte** lors de la fête.
- 2.2 Un joueur/une joueuse peut participer à plusieurs tournois, mais ne peut faire partie que d'une seule équipe par tournoi (sous réserve du point 7.).
- 2.3 Au badminton, les catégories suivantes sont offertes (minimum quatre équipes inscrites par catégorie) : Jeunesse, Actives, Dames (35+), Dames Seniors (55+), Messieurs et Mixtes.
- 2.4 Le plus jeune joueur/la plus jeune joueuse détermine la catégorie.

3. Nombre d'équipes par société

- 3.1 Les sociétés peuvent inscrire plusieurs équipes dans les différentes catégories de jeux.
- 3.2 Chaque équipe se présente dans une **tenue uniforme**.
- 3.3 Si au début du tournoi une équipe n'est pas complète, c'est à elle de trouver un remplaçant/une remplaçante **qui ne disputera les matchs qu'avec cette équipe**. Le remplaçant/la remplaçante doit être membre de l'AGJB ou d'une société invitée.

4. Matériel

- 4.1 Les volants pour le badminton sont fournis par l'AGJB. Des raquettes sont à disposition. Il est possible d'apporter son propre matériel.
- 4.2 Les équipes de volleyball prennent leur(s) ballon(s).
- 4.3 Le matériel pour le tournoi des 3 jeux est mis à disposition par l'organisation.

5. Classement Badminton et Volleyball

- 5.1 Le déroulement du tour final est fixé selon les inscriptions et les infrastructures offertes par l'organisateur.
- 5.2 Les équipes sont informées du déroulement par écrit ou par Courriel.

6. Arbitrage

6.1 Badminton

6.1.1 Les règles de badminton sont celles de Swiss Badminton (SB) sauf les points suivants :

- les matchs sont joués en un seul set limité dans le temps
- la première équipe inscrite sur le programme se place à gauche de l'arbitre
- le service est tiré au sort (pointe du volant)
- à la fin du temps réglementaire l'arbitre laisse finir l'action
- l'équipe qui arbitre s'occupe du marquage des points
- l'équipe qui gagne le match obtient deux points. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les points sont partagés.
- le service doit être frappé de bas en haut.

6.2 Volleyball

6.2.1 Les règles de volleyball sont celles de Swiss Volley (SV) sauf les points suivants :

- les matchs sont joués en deux sets limités dans le temps
- il n'y a pas de temps mort
- les changements sont libres
- la première équipe inscrite sur le programme a le service et se place à gauche de l'arbitre
- lors du changement, c'est l'équipe adverse qui sert en premier
- à la fin du temps réglementaire l'arbitre laisse finir l'action
- l'équipe qui arbitre s'occupe du marquage des points
- l'équipe qui gagne un set obtient deux points. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les points seront partagés.

7. Blessures

7.1 S'il n'y a pas ou plus de remplaçant/remplaçante, il est possible de poursuivre le match en remplaçant un joueur/une joueuse ceci, avec l'accord de l'équipe adverse. En cas de litige c'est le/la responsable de la CJ qui tranche.

7.2 Pour le reste du tournoi le/la même joueur/joueuse doit remplacer le/la blessé/blessés. En cas de confrontation directe le déroulement sera discuté de cas en cas avec les personnes concernées et le/la responsable de la CJ.

7.3 En cas de blessure pendant les matchs de badminton le temps sera arrêté pour les **équipes concernées**.

8. Finances

8.1 Les sociétés doivent verser une finance de garantie en même temps que l'inscription. Cette finance de garantie sera restituée après la fête moins les déductions en cas de non-respect des délais, ou en cas de non-paiement de certaines sommes.

8.2 L'IBAN de la société est à joindre à l'inscription pour le remboursement de la garantie.

8.3 Les déductions suivantes sont prélevées de la finance de garantie :

- paiement tardif (garantie + inscription) dès le 3ème jour CHF 20.-
- inscription tardive dès le 3ème jour CHF 20.-
- mauvaise inscription après l'établissement du plan de jeux CHF 50.-
- oubli d'annexer l'IBAN de la société CHF 10.-

8.4 En cas de désistement après l'établissement du plan de jeux la **finance d'inscription ne sera pas remboursée**.

9. Sanctions

9.1 L'équipe qui s'inscrit dans la mauvaise catégorie sera déclassée et la finance d'inscription ne sera pas restituée.

9.2 En cas de non-participation de l'équipe inscrite, une amende de CHF 100.- sera perçue.

Pour la CJ :

Reconvilier, septembre 2023

La responsable
Virginie Ackermann